

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'administration  
du C.C.A.S.**

<b>N° de page</b>	<b>2026</b>	<b>...</b>
<b>5.3</b>	<b>DEL 2026/08</b>	<b>1/2</b>

L'an deux mille vingt six,  
Le 7 mai à 20h00 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Line MAGNE, Présidente.

<b>Date de convocation : 28 avril 2026</b>	<b>Nombre d'administrateurs</b>		
	En exercice : 17	Présents : 16	Votants : 17

**Étaient présents :** Mesdames MAGNE, LE MEUR, TIRLOY, REGANHA, GARNIER, UMBA-OKAKO, DOS SANTOS, GALLE, HAMEL et LAWIN – Messieurs ABDERRAHMANE, KAOUANE, FUMU, HENRIQUES, KILAHY et THIBAUT.

**Absent représentée :** Monsieur LE MANACH par Madame MAGNE

**formant la majorité des membres en exercice**

*Secrétaire de séance : Monsieur Julien KAOUANE*

*Rapporteur : Madame Line MAGNE*

**Objet : Désignation des administrateurs siégeant en Commission Permanente**

L'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorise le Conseil d'Administration à créer en son sein une Commission Permanente, dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont expressément définies dans le règlement intérieur du C.C.A.S. (article 25, page 7).

Celui-ci précise que la Commission permanente est composée du Vice-Président du C.C.A.S. qui préside la séance, et de 4 administrateurs choisis en respectant la parité parmi les administrateurs qui ont été nommés par Madame la Maire et ceux qui ont été élus au sein du Conseil Municipal.

La Commission permanente est chargée d'examiner les demandes d'aides financières et toute autre question qui lui serait confiée, dans le respect des compétences qui lui sont attribuées.

Il convient de désigner les administrateurs devant siéger au sein de cette instance spécifique du C.C.A.S.

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article R.123-19 prévoyant la constitution, au sein du Conseil d'administration, d'une Commission permanente,

**Vu** la délibération DEL26\_016 du Conseil municipal en date du 30 mars 2026, fixant le nombre et désignant les représentants, en son sein, en Conseil d'administration du C.C.A.S.,

<b>N° de page</b>	<b>2026</b>	...
<b>5.3</b>	<b>DEL 2026/08</b>	<b>2/2</b>

**Vu** l'arrêté ARR\_DGS\_26\_068 en date du 24 avril 2026, portant désignation des administrateurs nommés par la Maire,

**Vu** la délibération DEL 2026/06 du 7 mai 2026, portant élection du Vice-Président du C.C.A.S.,

**Vu** la délibération DEL 2026/07 du 7 mai 2026, approuvant le Règlement intérieur du C.C.A.S.

**Considérant** l'appel à candidature lancé par la Présidente,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**Décide**

à l'unanimité, de procéder à la désignation des administrateurs qui siégeront en Commission Permanente à mains levées.

**Précise**

que parmi les administrateurs élus, sont candidats :

- Madame Elzbieta TIRLOY,
- Madame Nadine UMBA-OKAKO,
- Monsieur Julien KAOUANE.

que parmi les administrateurs nommés, sont candidats :

- Madame Isabelle DOS SANTOS,
- Madame Flore LAWIN.

**Procède**

aux opérations de vote pour l'élection de 2 administrateurs parmi les membres élus et de 2 administrateurs parmi les membres nommés. Ont obtenu :

- Madame Elzbieta TIRLOY ..... 12 voix
- Madame Nadine UMBA-OKAKO ..... 02 voix
- Monsieur Julien KAOUANE ..... 13 voix
  
- Madame Isabelle DOS SANTOS ..... 16 voix
- Madame Flore LAWIN ..... 16 voix

Mesdames TIRLOY, DOS SANTOS et LAWIN et Monsieur KAOUANE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, sont désignés membres de la Commission permanente. Ils siégeront sous la présidence de Monsieur Abdelaziz ABDERRAHMANE, élu Vice-Président par la délibération n°DEL 2026 /06 du 7 mai 2026.

**Fait et délibéré ce jour,**

**La Présidente du C.C.A.S.,  
Line MAGNE**

**Le secrétaire de séance,  
Julien KAOUANE**

**Certifie exécutoire la présente délibération**

- Télétransmise en Préfecture le :
- Publiée le :